

**ASBL LES AMIS DE L'ECOLE D'ART D'UCCLE**

Rue Rouge 2  
1180 UCCLE  
TVA BE 0410.802.621

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 12 octobre 2022 à 18h00**

La séance est ouverte sous la présidence de Ana Silvia Lopez Nima.

La présidente déclare la séance ouverte et l'assemblée constate que la majorité des membres effectifs sont présents.

Ana Silvia Lopez Nima  
Jeanine Delahaut  
Véronique Duys  
Jeannine Lanthin  
Michèle Lemaire  
Valentina Petrova Poullova

Excusée : Josiane Albrecht

L'ordre du jour est approuvé.

**1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 octobre 2021**

Le PV est approuvé.

**2. Approbation de l'état des recettes-dépenses et de l'état du patrimoine de l'année 2021/2022**

Un tableau détaillé des dépenses et des recettes de l'exercice 2021-2022 est présenté et expliqué aux membres de l'AG par Janine Delahaut, vice-présidente et Véronique Duys, trésorière.

Celle-ci précise que font aussi partie des dépenses, les budgets pour groupes musicaux ou orchestres intervenant lors de la fête de l'Ecole.

Les recettes-dépenses de l'exercice 2021-2022 sont approuvées.

**3. Décharge aux administrateurs**

L'état des recettes-dépenses 2021-2022 est approuvé et décharge est donnée aux administrateurs.

**4. Approbation du budget prévisionnel 2022-2023**

Janine Delahaut et Véronique Duys présentent le budget prévisionnel 2022-2023 qui

comprend les demandes de la direction et des professeurs relatives à leurs projets d'activités pour l'année académique 2022-2023. Notamment, au niveau de la bibliothèque qui est très bien fournie, un effort doit être fait pour qu'elle soit davantage consultée.

Si à ce jour le budget prévisionnel fait état de plus de dépenses que de recettes prévues, cela doit s'équilibrer lorsque les inscriptions seront totalement clôturées.

Il y a toujours sur le compte d'épargne une somme de 7000€

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

## **5. Informations sur les affiliations de la rentrée 2022-2023**

Au 12 octobre 2022, le montant des cotisations s'élevait à 15.000€ pour la rentrée 2022-2023

Cependant, le nombre d'affiliés n'est pas totalement connu puisqu'il y aura de nouvelles inscriptions en janvier 2023

## **6. Divers**

-L'augmentation de la cotisation de 25€ à 30€ fut évoquée par la direction mais les administrateurs considèrent que ce n'est pas d'actualité étant donné la période de crise.

Le cas échéant, si une augmentation devait avoir lieu, il est suggéré d'attribuer du matériel individuellement, ce qui semble irréalisable vu la complexité et le coût qu'engendreraient une telle mesure.

-Un changement de la législation au niveau des ASBL étant prévisible, il est prévu de demander conseil pour adapter les statuts de l'association des Amis de l'Ecole d'Art d'Uccle.

-En vue de l'organisation de la fête de l'Ecole le 26 avril 2023, il serait souhaitable de pouvoir assister à une réunion avec les professeurs, d'une part pour susciter une participation plus importante de leurs élèves et d'autre part pour donner plus de visibilité à l'ASBL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50